

Lyon, le 13 mai 2019

Mesdames et Messieurs
les médecins et les biologistes

La direction de la Santé publique

Affaire suivie par :

Dr Anne-Sophie RONNAUX-BARON

Pôle régional de veille sanitaire

✉ : ars69-alerte@ars.sante.fr

☎ : 08 10 22 42 62

Fax : 04 72 34 41 27

Objet : plan de prévention et de préparation de la réponse au risque de dissémination des arboviroses en métropole - Surveillance renforcée des cas de chikungunya, dengue, zika et fièvre jaune en métropole du 1^{er} mai au 30 novembre 2019 – **Conduite à tenir pour les Professionnels de santé.**

PJ : fiche de surveillance accélérée & logigramme diagnostic

Chère consœur, cher confrère,

Nous vous informons du démarrage de la septième année de surveillance renforcée des arboviroses en métropole, pour la période du 1^{er} mai au 30 novembre.

Dans notre région, ce dispositif a permis la déclaration en 2018 de 117 cas suspects importés dont 33 cas de dengue et 1 cas de chikungunya ont été biologiquement confirmés. Ces signalements ont donné lieu à 42 prospections entomologiques et à la mise en œuvre de 3 traitements adulticides (Rhône, Isère).

En France métropolitaine, le moustique *Aedes albopictus* (« moustique tigre ») est implanté dans 51 départements dont 8 de la région Auvergne-Rhône-Alpes : **Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Rhône, Savoie et pour cette année le Puy-de-Dôme et la Loire**. Dans ces départements, si ce moustique se contamine en piquant un patient virémique de retour d'une zone où sévissent ces maladies, il peut à son tour contaminer des personnes n'ayant pas voyagé et conduire ainsi à une transmission autochtone de ces virus en métropole. La surveillance renforcée a pour objectif de prévenir ou de limiter l'instauration d'un cycle autochtone de transmission de ces virus en déclenchant des enquêtes entomologiques voire des actions de lutte anti vectorielle sur la base des signalements reçus à l'ARS.

Il vous est demandé devant tout cas suspect importé d'arboviroses (retour de moins de 15 jours d'une zone de circulation virale) :

- de **procéder sans délai à son signalement** à l'ARS via la fiche de signalement complétée et sans attendre de confirmation biologique (téléchargement via ce [Fiche de signalement accéléré](#)).
- de **prescrire les analyses à visée diagnostique** en recherchant simultanément les **trois arboviroses** en raison d'une symptomatologie peu discriminante et d'une répartition géographique superposable (région intertropicale). Cette prescription est à adapter en fonction de la date de début des signes (J0) et la date à laquelle sera effectué le prélèvement (cf modalités rappelées sur la fiche de signalement).
- de **remettre au patient la fiche de signalement complétée** (après l'avoir transmise à l'ARS) et **l'ordonnance** qu'il présentera au laboratoire (permet le remboursement par l'assurance maladie).

De plus si vous êtes confronté(e) à une augmentation inhabituelle de consultations pour syndromes s'apparentant à une arbovirose (en l'absence de diagnostic différentiel) chez des personnes n'ayant pas

voyagé en zone intertropicale et qui séjournent dans un département métropolitain où le moustique tigre est implanté, nous vous remercions de bien vouloir en informer l'ARS.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre l'introduction de ces arboviroses en métropole, il convient de conseiller aux voyageurs qui projettent de se rendre dans une zone épidémique ou endémique :

- de se protéger des piqûres de moustiques durant leur séjour en zone intertropicale et dans les 15 jours suivants leur retour (vêtements amples et couvrants, répulsifs anti-moustiques, moustiquaires...);
- de consulter en cas de signes infectieux (fièvre ou autres) survenant dans les 15 jours après leur retour ;
- en cas de grossesse, d'éviter si possible, tout voyage en zone épidémique de zika.

Les signalements à l'ARS Auvergne Rhône Alpes peuvent se faire 24/24 et 7j/7 par :

- Mail = ars69-alerte@ars.sante.fr
- Fax = 04 72 34 41 27
- Téléphone = 0810 22 42 62

Vous trouverez sur le site de [l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#) les dossiers et liens utiles sur ces maladies.

Restant à votre disposition et vous remerciant par avance de votre contribution à ce dispositif de surveillance renforcée,
Bien confraternellement.

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur délégué de la veille et des alertes sanitaires,

Dr Bruno MOREL